

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

TERRE VALSERHÔNE

35 rue de la Poste – Châtillon en Michaille - 01200 VALSERHONE

☎ : 04 50 48 19 78 - Courriel : info@terrevalserhone.fr

DÉCISION DU PRÉSIDENT

N°26-DP022

Nature de l'acte : 7. Finances – 7.1 Décisions budgétaires

Objet : M49 Fongibilité des crédits : décision budgétaire modificative portant virement de crédits de chapitre à chapitre – budget Assainissement

Le Président de la Communauté de Communes Terre Valsershône,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.5211-10 et L.5217-10-6 ;

VU la délibération n°26-DC031 du 26 février 2026 relative au vote du budget annexe Assainissement 2026 et autorisant le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre au titre de la fongibilité, à l'exclusion des dépenses de personnel, dans les limites suivantes :

- Section de Fonctionnement : 7,5% des dépenses réelles,
- Section d'Investissement : 7,5% des dépenses réelles ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de procéder à un mouvement de crédits de chapitre à chapitre sur le Budget annexe assainissement 2026 de la communauté de communes ;

CONSIDERANT que les crédits disponibles à l'article 673 – Titres annulés sur exercices antérieurs sont insuffisants pour passer les écritures d'annulation de titres sur l'exercice 2025 ; qu'il convient d'abonder le chapitre 67 en dépense de fonctionnement par des crédits disponibles au chapitre 011 ;

CONSIDERANT que les crédits disponibles à l'article 2031 – Frais d'études sont insuffisants pour passer les écritures de frais d'études notamment pour des schémas directeurs d'assainissement ; qu'il convient d'abonder le chapitre 20 en dépense d'investissement par des crédits disponibles au chapitre 23 ;

CONSIDERANT que ces ajustements interviennent par virement de crédits entre chapitres ;

DÉCIDE

ARTICLE 1 : D'autoriser le virement de crédits suivant :

Section fonctionnement Budget Assainis	Diminut° sur crédits déjà allo		Augmentation des crédits		
	Compte Opérat	Montant	Compte Opérat	Opérat	Montant
Intitulé					
CHAP 011 - CONTRATS SOUS TRAITANCE	611	25 000,00			
CHAP 67 -ANNULAT° TITRES/Ex. ANTERIEURS			673		25 000,00
Fonctionnement dépenses		25 000,00			25 000,00
	Solde DF				

Section d'investissement Budget Assainis	Diminut° sur crédits déjà allo		Augmentation des crédits		
	Compte Opérat	Montant	Compte Opérat	Opérat	Montant
Intitulé					
CHAP 20 - ETUDES			2031		100 000,00
CHAP 23 - TRAVAUX EN COURS	2315	100 000,00			
Investissement dépenses		100 000,00			100 000,00
	Solde DI				

ARTICLE 2 : Le Président et le comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision

Fait à Valserhône, le 19 mai 2026

Le Président,
Guy LARMANJAT

Le Président de la Communauté de Communes Terre Valserhône certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Sous-Préfecture de Nantua, le :

Publié le : **21 MAI 2026**

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lyon 184, rue Duguesclin - 69003 LYON ou www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

